**Direction des Achats**

**Cadre de mémoire technique**

**GROUPEMENT HOSPITALIER SUD - Hôpital Lyon Sud -**

**TRAVAUX Réaménagement des parkings de la direction et anciens garages**

**Opération n° 36.0315T - 2 lots**

*Préambule :*

*Les prestataires doivent indiquer, selon les items figurant au règlement de consultation, les dispositions qu'elles comptent adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges*

***Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document.***

*Toute déclaration devra être justifiée pour être appréciée et prise en compte.*

*Si l’entrepreneur le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints et listés à la fin du présent document.*

*Il est rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché ; à ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le prestataire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.*

*Les dispositions proposées par le candidat et figurant au présent mémoire technique seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.*

**Nom de l’entreprise candidate :**

**Rédacteur du mémoire technique (nom et fonction dans l’entreprise) :**

**…………………………………………………………………………………………… ..........…………………………………………………………**

**Rappel des critères de jugement des offres et pondération**

**Valeur prix : 70%** au regard du prix global et forfaitaire

**Valeur technique : 30%** au regard des éléments transmis dans le Mémoire technique

**Valeur technique 30%**

La valeur technique est appréciée comme suit :

**Méthodologie d’exécution du marché  (20 %)**

* Moyens humains, matériels affectés aux chantiers, savoir-faire (jugé sur la base de références d’exécution

des travaux de qualité similaires) (10%)

* Mode opératoire et organisation du chantier (10%)

**criteres environnementaux (10%)**

La valeur environnementale est appréciée comme suit :

* Moyens mis en place pour la gestion et la limitation des nuisances générées pour les travaux (poussière, acoustique, vibrations, entretiens et nettoyage des voiries, flux des véhicules) en prenant en compte les contraintes spécifiques du milieu hospitalier (5 %)
* Moyens et organisation mis en œuvre pour récupération et recyclage des matériaux démantelés (5%)

(économie circulaire) ; Le candidat précisera :

* vers quel site les matériaux seront redirigés pour le recyclage
* Le % de recyclage de chaque matériaux et si possible dans quel réemploi il sera recyclé

**Pièces jointes**

**X Liste des matériels (obligatoire)  annexée au présent document**

**X Organigrammes**

**X CV des intervenants**

**X Planning prévisionnel validé ou optimisé**